

ALERTES SOCIALES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SANTE AU TRAVAIL

Le SNES-FSU Toulouse propose à l'ensemble des professeur·es, notamment de Lettres et Mathématiques (mais pas seulement), et à l'ensemble des personnels des équipes pluri-catégorielles (CPE, PsyEN, AED et AESH) de déposer des alertes sociales pour interpeler les DASEN et le Recteur sur les conditions de travail dégradées et les conséquences sur le métier de la mise en place des groupes en collège.

Dès lors qu'elles concernent la manière dont cette réforme va affecter les conditions de travail et la santé au travail, le SNES-FSU Toulouse invite tous les personnels à porter des observations consignées dans le registre de santé et de sécurité au travail.

SE SAISIR DU REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

« Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. » (extrait du décret 82-453)
Il n'est pas indispensable d'y porter des suggestions pour améliorer la situation sur laquelle porte l'alerte. Il permet de garder une trace administrative des observations et des alertes relatives à la santé au travail et aux conditions de travail. Les fiches de ces registres complétées par les agent·es doivent être à la disposition des représentant·es des personnels en F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail, instance qui a succédé aux CHSCT depuis le 1er janvier 2022). Ces fiches permettent d'interpeler l'administration dans cette instance.

REFORME ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le projet de réforme « Choc des savoirs » qui vise notamment à instaurer des regroupements de niveau au collège en français et en mathématiques va provoquer une profonde dégradation des conditions de travail. Cette réforme va accroître les risques psychosociaux (RPS).

Les risques psychosociaux sont « **les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.** »

La notion de risque psychosocial permet de faire reconnaître que l'organisation du travail, les relations sociales au travail et les conditions d'emploi peuvent avoir un effet négatif et délétère pour la santé des travailleurs et des travailleuses.

Le ministère n'a réalisé aucune étude préalable sur les effets que pourrait avoir l'instauration des regroupements de niveau.

COMMENT REMPLIR UNE FICHE DU REGISTRE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Le registre Santé et Sécurité et Conditions de travail dématérialisé est accessible via l'application ARENA : <https://si2d.ac-toulouse.fr/> (Codes de connexion correspondant à votre Login et Mot de Passe habituel pour tous les services SIAM, Chorus-DT, Imang'in, etc.).

Pour compléter une fiche RSST dématérialisée, tout est expliqué ici : https://www.toulouse.snes.edu/spip.php?page=article&id_article=1560

La fiche doit être factuelle et indiquer les risques sur votre santé et vos conditions de travail que la réforme et ses nouvelles organisations et prescriptions provoquent, sont susceptibles de provoquer, ou vont provoquer.

Le SNES-FSU Toulouse vous propose ci-dessous quelques pistes de réflexion pour vous aider à remplir les fiches de registre SST à partir d'une déclinaison de la notion de Risques Psycho-Sociaux (RPS).

MONTREZ LE LIEN ENTRE LA REFORME ET LES RPS

Il s'agit dans les fiches SST d'établir une relation entre des effets attendus de la réforme et une ou plusieurs dimension des RPS. Voici quelques pistes, à adapter au contexte local comme à votre ressenti.

Les exigences du travail

La quantité de travail à effectuer va être accrue par la réforme.

- Impacts sur les emplois du temps (contraintes de la mise en barrette / amplitude horaire...) ;
- Risque de compléments de services, d'adaptions nécessaires à des modalités variables d'un établissement à l'autre ;
- Où trouver le temps pour des coordinations fréquentes, pour tou-tes les professeur-es, pour informer sur le niveau de chaque élève ;
- Augmentation du temps de travail pour les professeur-es principaux ;
- Accroissement de la charge de travail, pour des progressions communes par établissement et même pour différents établissements, sans temps prévus de concertation alors que celle-ci tend à être imposée par les recommandations ministérielles ;
- Obligation de suivre le même contenu et la même progression, qui fait perdre en autonomie mais augmente aussi la charge de travail (nécessité accrue de renouveler les cours pour se conformer aux nouvelles exigences...) ;
- Cette augmentation de la charge de travail sera encore plus forte lorsque cette organisation s'imposera pour les quatre niveaux d'enseignement du collège.

La pression temporelle au travail

- Horaires atypiques avec les alignements en barrette ;
- Disparition des vœux pour les emplois du temps ;
- Risques d'accroissement de l'amplitude horaire ;
- Report sur le temps de vie personnel (soir, week-end, vacances) d'activités impossibles à réaliser sur le temps de service (préparation de cours, corrections, concertations d'équipe, etc) ;
- Sentiment de ne pas avoir assez de temps pour faire son travail, devoir commencer une tâche avant d'en avoir terminé une autre ;
- Coordination indispensable et prescrite entraînant des interruptions de tâches par la multiplication de réunions non programmées à l'avance ;
- Tout ce qui est lié à la notion d'urgence et de délais insuffisants ;
- Pression par l'évaluation permanente des élèves qui se reporte sur les professeur.es ;

La complexité du travail

- Législation et réglementation foisonnantes et prescriptives ;

- Réécriture des programmes, cadre officiel qui va être changé, préconisations plus contraignantes et standardisées ;
- Les élèves qui rencontrent des difficultés ne sont pas des stéréotypes : l'éventuelle réduction d'effectif ne compensera pas la multiplication des types de difficultés à prendre en compte ;
- Nouvelles méthodes pédagogiques, en absence de formation sur temps de travail en amont ;
- Appropriation de cadres nouveaux de travail (travail collectif renforcé et imposé, prise en compte d'outils statistiques nouveaux et mouvants, co-interventions, interventions de personnels extérieurs à l'établissement et de culture professionnelle différente).

Les difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

- Horaires en barrettes, rendant plus difficile la conciliation de la vie professionnelle et personnelle ;
- Formations hors temps de service, voire de travail (soirée, temps libérés d'élèves qui sont pourtant des temps indispensables à la préparation des cours et au suivi des élèves) ;
- Formations en visioconférence, renforçant l'isolement et la pression sur les collègues.
- Éloignement domicile-travail et déplacements pour compléments de services.
- Augmentation du nombre de professeurs en compléments de services. La mise en barrette pour chaque niveau d'enseignement rendra impossible un service à temps complet sur un seul établissement pour de nombreuses et nombreux professeur-es de collèges de taille moyenne, notamment en mathématiques.
- Travaux emportés et réalisés dans des espaces personnels (domicile, lieu de vacances...)

Les exigences émotionnelles

- Agent-es en contact direct avec les publics.
- Risque d'agressions verbales ou physiques, sentiment d'avoir peur quand on travaille.
- Tensions entre les parents et les personnels au sujet du choix du niveau de groupe où seront affecté.es les élèves.

L'autonomie et les marges de manœuvre

- Perte totale ou partielle d'autonomie professionnelle (prescriptions de méthodes, de techniques, d'objectifs intermédiaires, de progressions, etc.) ;
- Les programmes laissent le choix d'ordre d'objet d'étude, en langue et en littérature que les professeur.es n'auront plus la liberté de combiner, avec un rythme identique imposé à tous les regroupement ;
- Impossibilité de s'adapter au rythme des élèves ;
- Épreuves communes aux trois groupes ;
- Imposition d'évaluations externes, possiblement en contradiction avec les objectifs des programmes ou les temporalités de pratiques de classes adaptées ;
- Disparité de modalités de travail.

- Perte des dynamiques rendues possibles par des groupes hétérogènes (travail collaboratif, apprentissage par groupes (îlots), coopération, tutorat).

Les rapports sociaux au travail, relations au travail et la reconnaissance au travail

- Réforme qui se fait sans écoute et contre les personnels et leur expertise professionnelle ;
- Professeurs parachutés dans des groupes pour co-enseigner ; ajoute à la perte d'autonomie ; restreint la possibilité de se projeter et de programmer l'activité ;
- Perte de la notion de groupe-classe, renforçant les difficultés entre élèves et entre élèves et adultes ;
- Standardisation et déqualification, injonction à la coopération, répartition et distribution des groupes et des services conflictuelle ;
- Concentration des élèves aux comportements perturbateurs dans les mêmes groupes inégalités dans l'attribution des services, précarisation dans le travail des plus précaires en emploi ;
- Hiérarchies locales davantage dans l'injonction que dans l'accompagnement, pouvoir accru des CE, ingérence dans la pédagogie (ex avec le Plan Mathématiques). Risque de conflictualité accrue en interne ;
- Risques accrus de conflits avec les parents, les élèves, lors de la ventilation dans les divers groupes.

Les conflits de valeur

- Conflit de valeur sur le tri des élèves, abandon de la mission et de l'ambition de réussite pour tous et toutes ;
- Bachotage pour évaluations standardisées versus véritable travail en profondeur, pour développement de la réflexion ;
- Exercices et pratiques de classes mécanistes et standardisées.